



LETTRE DES BIENFAITEURS DE LA FONDATION DES MONASTÈRES

L'AMITIÉ MONASTIQUE À L'ŒUVRE

ÉDITION
SPÉCIALE
50 ANS

ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

Nous avons fêté, cette année, les 50 ans de la Fondation des Monastères. Une année riche en rencontres, partages, souvenirs dont vous pourrez découvrir ou revivre quelques moments forts dans ces pages. Ce jubilé a aussi été l'occasion de relire notre histoire, de replonger dans nos racines pour nous tourner vers l'avenir, vers les défis et perspectives qui ne manquent pas de se présenter chaque jour aux communautés.

Les monastères et communautés manifestent quelque chose de la vie intime de Dieu. Ouverts à l'accueil des hommes et des femmes de notre temps si souvent en recherche, ils peuvent leur révéler ou réveiller les profondeurs de leur être. Cela est rendu possible grâce à ceux qui font le choix de répondre à l'appel du Christ à le suivre dans cette vie plus intérieure où Dieu désire s'écrire en eux au plus secret du cœur.

Merci à vous, chers bienfaiteurs, d'avoir compris que nos monastères et communautés ont une place irremplaçable dans le monde.

Merci également de votre délicatesse et d'avoir perçu les fragilités d'un certain nombre et les contraintes que le monde actuel impose à toutes les communautés, parfois rudement.

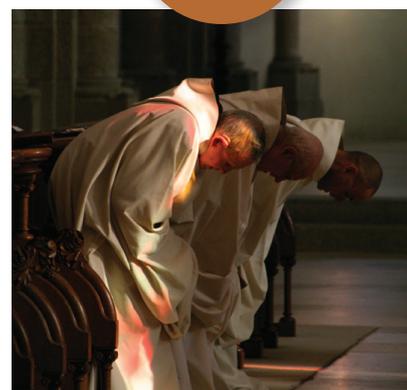
Merci d'avoir été, et depuis de nombreuses années pour beaucoup d'entre vous, des soutiens attentifs et généreux pour notre œuvre et pour les monastères.

Au terme de cette année anniversaire, il est temps pour nous de penser résolument aux 50 prochaines années. Cela demande non seulement d'analyser les besoins immédiats mais aussi de se projeter dans un temps où les communautés seront probablement moins nombreuses. Leur présence n'en sera que plus précieuse. Quoiqu'il advienne, nous nous engageons à rester fidèles à l'intuition de notre fondateur : venir en aide à nos frères et sœurs religieux, prendre soin de ce trésor que sont leurs communautés et de l'exceptionnel patrimoine dont elles sont les gardiennes.

Ce nouveau chapitre de la Fondation des Monastères, c'est avec vous que nous voulons l'écrire, car sans vous, nous ne pouvons rien faire, mais avec vous, nous l'avons montré, nous faisons tellement !

Guillaume Jedrzejczak

Dom Guillaume Jedrzejczak
Président de la Fondation



LE SAVIEZ-VOUS ?

La Fondation des Monastères c'est :

592

communautés aidées en 2018 par des dons affectés, traités puis reversés selon le choix des donateurs, pour un montant global de **14 millions d'€**

89

communautés en difficulté secourues en 2018 pour un montant global de **4,5 millions d'€**

800

dossiers de legs, assurances-vie et donations traités par la Fondation depuis 1981 dont 10% sans affectation demandée

1

revue trimestrielle « Les Amis des Monastères »



UN DEMI-SIÈCLE DE SERVICE AUX COMMUNAUTÉS

De l'association d'amis à la fondation reconnue d'utilité publique, 50 ans d'activité multiforme au service des communautés religieuses, caractérisée par 3 mots : amitié, générosité, solidarité.



Le Père Huteau, un moine en mission

Entré à 17 ans à l'abbaye cistercienne de Bellefontaine, le Père Jacques Huteau deviendra 40 ans plus tard le fondateur de l'Association des Amis des Monastères devenue Fondation des Monastères. Ce travailleur infatigable était convaincu du rôle d'intercession des monastères et va considérer son action comme une mission de charité, « une action de grâce qui jaillit de [son] cœur vers le Dieu d'amour ».

Il était doté d'une incroyable énergie et d'un esprit vif et plein d'humour. Mais son talent le plus remarqué était sa capacité à ouvrir les portes et susciter l'amitié et le dévouement des personnes les plus diverses pour les amener à travailler à son œuvre ce qui fut le cas de plusieurs hautes personnalités du monde du droit. Les relations qu'il nouait et entretenait dans les ministères et les institutions de l'État lui permettaient de débloquer maintes situations difficiles.

La solidarité monastique, une valeur fondatrice

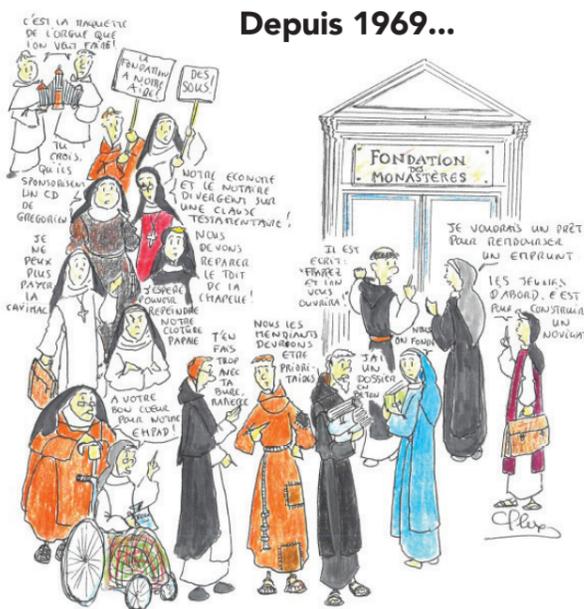
L'association est créée dans l'urgence en 1969 lorsque les cotisations sociales deviennent obligatoires : « Savez-vous qu'en France, quelque 350 communautés contemplatives féminines existent et que dans les mois qui viennent elles doivent être toutes inscrites à l'organisme d'assurance-vieillesse ? Nombre de ces communautés n'ont pas les moyens de verser leurs cotisations et on voudrait les y aider ». C'est ainsi qu'une caisse de secours, alimentée par d'autres communautés religieuses plus favorisées, permet de prendre en charge un tiers des cotisations des monastères plus pauvres.

Avec le temps, les secours se sont élargis à d'autres demandes mais la solidarité monastique, elle, est toujours à l'œuvre d'une autre manière : une quote-part des dons (5%), des legs et des donations (10%), affectés aux communautés est conservée par la Fondation et contribue à son fonds de solidarité.

Reconnaissance légale des contemplatifs, une avancée majeure

Après les expulsions du début du siècle, les monastères se reforment mais sans pouvoir utiliser de cadre juridique sûr. Dès le début de l'œuvre, le Père Huteau négocie pour les communautés un statut civil adapté ainsi que les meilleures modalités juridiques et fiscales pour la récupération de leur patrimoine. Le premier point était particulièrement délicat dans notre pays laïc, mais c'était sans compter l'habileté du Père Huteau qui s'entendit avec le chef du bureau des cultes, pour établir une formule de statuts à soumettre au Conseil d'État. Il obtint que l'objet premier de ces communautés soit *prière liturgique et oraison* : cela permit à de très nombreuses communautés contemplatives d'émerger à la vie juridique.

Aujourd'hui encore, l'information, le conseil juridique et fiscal restent un service essentiel de la Fondation pour les communautés.



Merci au père Philippe Toxé, dominicain, de son aimable autorisation de reproduction

Depuis les années 2000, les demandes de secours bondissent et les montants accordés ont été multipliés par 10. Comme le montre avec humour le dessin ci-contre, tous les ordres frappent à la porte. Les demandes concernant les travaux de rénovation, mise aux normes, réhabilitation et restauration de bâtiments classés représentent des budgets très lourds. Entre 2017 et 2018, le montant accordé pour le patrimoine a augmenté de 58 % ! Une évolution permise grâce aux dons et legs non-affectés reçus, et à la quote-part de solidarité laissée par les bienfaiteurs des communautés.

QUIZZ MONASTIQUE

- Combien y a-t-il de religieux en France ?
- Et combien de monastères ?

← 280 monastères où vivent 3 000 moines et 1 000 moniales
← 30 000 religieux dont 80% de femmes
Réponses Quizz

4 RENCONTRES RÉGIONALES POUR UN JUBILÉ



Célébrer un demi-siècle ne pouvait se faire en une seule date. C'est donc en 4 événements que la Fondation des Monastères a réfléchi avec les communautés aux questions qu'elles se posent pour l'avenir et leur a permis de rencontrer leurs donateurs tout en approfondissant quatre thèmes : l'hospitalité, l'économie monastique, l'autorité et la transmission, le monastère au cœur des périphéries. Nous vous en partageons ici quelques réflexions...

L'hospitalité monastique, un service rendu au monde

« Votre simple présence est un facteur d'équilibre dans un monde qui en manque parfois. Et votre enracinement dans les territoires prend une signification particulière dans une société marquée par le nomadisme et l'instabilité. En étant ouverts à tous les hommes et les femmes, quelle que soient leurs croyances, vous rappelez à tout homme qu'il a une valeur inestimable. » Dom Guillaume, président de la Fondation, à l'Abbaye de Maumont.

La Règle de saint Benoît une lumière pour aujourd'hui ?

« Le premier mot de la Règle c'est « Écoute, mon fils. Incline l'oreille de ton cœur ». Et ce qu'il faut écouter c'est la Parole de Dieu. Benoît met donc en avant l'autorité de la Parole de Dieu. Celui qui reçoit la responsabilité du monastère doit être au milieu de ses frères, comme le premier à écouter la Parole. C'est ainsi qu'il peut être signe du Christ qui, Lui, est la Parole vive de Dieu. Autrement dit, l'Abbé doit renvoyer à l'autorité de celui qui l'envoie : toute autorité est donc une autorité de service, un chemin d'écoute et d'obéissance à l'Évangile. C'est pourquoi, Benoît demande à l'abbé qu'il enseigne autant par ses actes que par ses paroles.



La première chose à transmettre dans une communauté monastique, c'est peut-être justement un art de vivre fondé sur cette culture de l'écoute et de l'attention. Cette dimension, Benoît la décline tout au long de la Règle où elle affleure dans la manière attendue d'être attentif à Dieu, aux personnes, aux biens matériels, et, en élargissant, à toute la création. Je souligne ce dernier point : la Règle de saint Benoît, un chemin pour vivre une conversion écologique. Voilà un beau lieu de dialogue possible avec nos contemporains. » Dom Jean-Michel, abbé de Landevennec, à l'Abbaye de Bellefontaine.

Les moines ont-ils quelque chose à dire en matière d'économie ?

Au collège des Bernardins, M. Benoît-Joseph Pons, chercheur à l'Université Catholique de Lyon, nous a rapporté cette anecdote : dans un colloque, une moniale expliquait à des économistes que son couvent avait développé une activité de cosmétiques biologiques haut de gamme mais que la demande était tellement forte que le couvent n'arrivait pas à fournir autant que nécessaire. Les économistes avaient répondu que la solution était tout simplement d'augmenter les prix. Mais les sœurs ont finalement préféré partager leur activité avec d'autres communautés en quête d'une activité rentable pour assurer leur subsistance.

« Autrement dit, au lieu de prendre la solution typique des économistes, basée sur l'intérêt individuel et la compétition, les sœurs ont choisi la solution de la solidarité et de la coopération. »



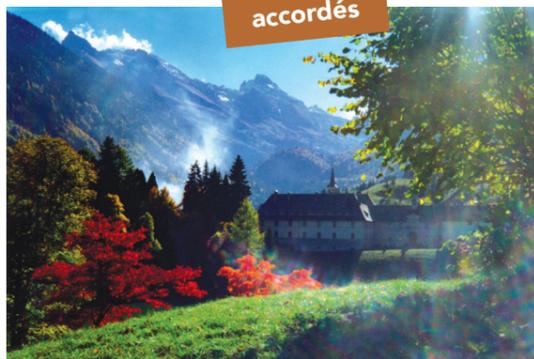
MERCI !

VOS DONNS ET LEGS AGISSENT

La Fondation des Monastères souhaite mettre en lumière les belles réalisations qu'elle peut mener grâce à la générosité et à la fidélité de ses donateurs et testateurs. Les demandes sont aussi diverses qu'il y a de communautés. 80% des demandes concernent l'accompagnement de projets d'entretien et de rénovation du patrimoine.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE : rénover la cuisine d'une ancienne chartreuse

Le Carmel du Reposoir est un havre de paix niché au cœur des montagnes de Haute-Savoie où vivent une quinzaine de sœurs. Cette ancienne chartreuse, classée monument historique, est devenue un carmel en 1932. Courant 2018, Sœur Marie-Annick de la Croix, prieure, nous adresse cette demande :



170 000 € accordés



« Nous sommes dans un très vieux monastère du 13^e siècle, avec des murs épais en pierre et 5m de hauteur sous plafond. Les moindres travaux sont toujours complexes, à la fois pour moderniser, tout en respectant le caractère des lieux. Notre cuisine date de l'époque des pères chartreux... et nos fourneaux, de 1964, ne fonctionnent plus correctement, ce qui devient dangereux.

Toutes les tuyauteries sont encore en plomb, et les fils électriques en coton. De plus, la restauration des 3 pièces qui constituent le lieu de travail représente un énorme chantier pour remettre le tout aux normes et le rendre plus fonctionnel, notamment au niveau de l'hygiène et de l'évacuation des graisses. Le réseau d'eau chaude est aussi

obsolète et prend beaucoup de place. Il faut déplacer la chaudière qui est actuellement dans la cuisine, pour l'installer au sous-sol.

Le montant total des travaux est finalement beaucoup plus élevé que prévu en raison de la complexité des lieux. Nous avons déjà réuni une partie de la somme et sollicitons une aide de votre part qui pourrait la compléter. »



« Sans tarder je veux vous dire ma profonde reconnaissance pour l'aide accordée. La modernisation de la cuisine a aussi permis de soulager les sœurs qui y travaillent. Je vous assure de notre prière. »



Restaurer les bâtiments conventuels de l'abbaye de Mondaye

Depuis 8 siècles l'ordre des Prémontrés est installé sur le Mont d'Aë, en Basse Normandie, rapidement renommé Mons Dei (montagne de Dieu), qui donne aujourd'hui Mondaye.

Ces dernières années, les 28 frères vivant en ce lieu se sont lancés dans d'immenses travaux d'entretien et de rénovation de ces bâtiments classés : charpentes, planchers, toitures, ravalement, peintures, isolation, plomberie, électricité, carrelage, vitraux, cloches et beffroi, changements de 78 fenêtres, de leurs 1 600 carreaux et de 16 verrières... pour « que ce lieu continue à vivre encore des siècles » explique le père abbé, Père François-Marie.

Votre générosité envers la Fondation a permis de participer à ce grand chantier à hauteur de 100 000 € par an depuis 3 ans.



© Photos Jean-Marc Jansen

TOGO DZOGBÉGAN : un véhicule tout-terrain pour des bénédictins

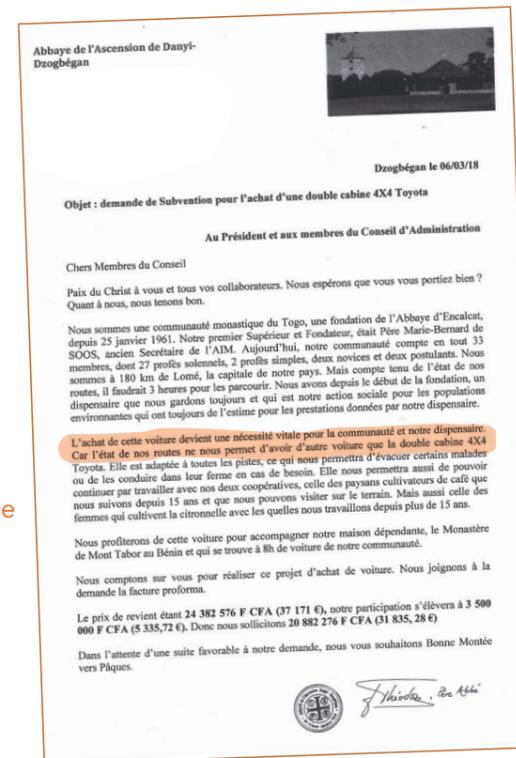
Chaque année, 15% des aides attribuées par la Fondation des Monastères concernent des monastères à l'étranger, fondations de communautés françaises.

En Afrique, l'achat de véhicules robustes capables de parcourir de longues distances sur des pistes parsemées de trous et de bosses, constitue à la fois une nécessité absolue mais aussi une charge trop lourde au regard des revenus des monastères.



31 835 € ont été accordés pour cet achat

« Merci de vos soutiens qui nous aident à vivre pleinement notre vocation. Je vous retourne 1 659 € de la subvention accordée qui sont finalement en surplus, afin qu'ils servent à d'autres plus pauvres que nous. Que Dieu vous bénisse et vous garde. »



ENVIRONNEMENT – ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : réduire les factures de chauffage pour des dominicaines



Vos dons ont permis de participer à cet investissement à hauteur de 5 000 €

Échanger des robinets ordinaires de radiateur par des robinets thermostatiques, tel est le projet de Sr Jean-Thérèse, prieure du monastère Saint Jean-Baptiste d'Unterlinden, dans le Haut-Rhin, qui nous écrit pour nous demander notre aide.

Un investissement qui permet à cette petite communauté de dominicaines de faire 10 à 20 % d'économie sur chacun de ses... 90 radiateurs !

11 000 € accordés

SECOURS SOCIAUX : cotisations sociales et aménagements d'infirmières

Les secours dits « sociaux » sont au cœur de l'activité de la Fondation des Monastères depuis sa création en 1969. Le paiement des cotisations sociales peut, en effet, vite déséquilibrer le budget des communautés. Ces demandes représentent aujourd'hui 15% des aides accordées.

En voici un exemple :

« Notre petite communauté de sœurs est implantée au cœur d'un petit village depuis le XII^e siècle. Une part importante de nos journées est consacrée au travail que la Règle nous demande d'accomplir de telle sorte que nous « n'éteignons pas en nous l'esprit de prière ».

Travail ordinaire de la tenue d'une maison, certes, mais nous effectuons aussi divers travaux rémunérés, dont les principaux sont la tenue de notre petit magasin et de notre maison d'accueil de 20 lits. Ceux-ci nous aident à vivre et nous mettent en contact avec ceux et celles qui viennent à nous.

Aujourd'hui notre communauté comprend plusieurs sœurs âgées ne pouvant plus travailler. Les autres sœurs, en s'occupant des sœurs aînées, ne peuvent accomplir davantage de travail.

C'est pourquoi nous sollicitons une aide pour le financement de nos cotisations sociales à hauteur de 11 000 €. »

LE MOT DU DIRECTEUR



Madeleine Tantardini, vous êtes directeur de la Fondation des Monastères depuis 2010. En ce jubilé, quel regard portez-vous sur les années passées ?

Regardant les 50 années écoulées, je suis frappée par la quantité et la qualité du travail effectué. Tout d'abord par le Père Huteau mais aussi par les administrateurs et conseillers, qui se sont succédé bénévolement depuis 50 ans pour guider la jeune association puis la Fondation et répondre aux questions qui se posent aux communautés. Je pense aussi aux précédentes responsables des services permanents qui ont beaucoup œuvré pour faire connaître la Fondation aux communautés et à leurs bienfaiteurs.

En 2018, la Fondation a secouru 89 communautés à hauteur de 4,5 millions d'euros. Comment ces fonds sont-ils attribués ?

Les dossiers constitués au secrétariat sont étudiés par une commission composée de moniales et d'un administrateur laïc qui peut se déplacer sur place. La commission fait ses propositions au bureau qui se réunit quatre fois par an pour attribuer les secours et rendre compte au conseil d'administration. Ce dernier est actuellement composé de 7 religieux et 5 laïcs choisis pour leurs compétences en matière juridique ou financière. Participe également aux travaux du conseil, le Commissaire du gouvernement.

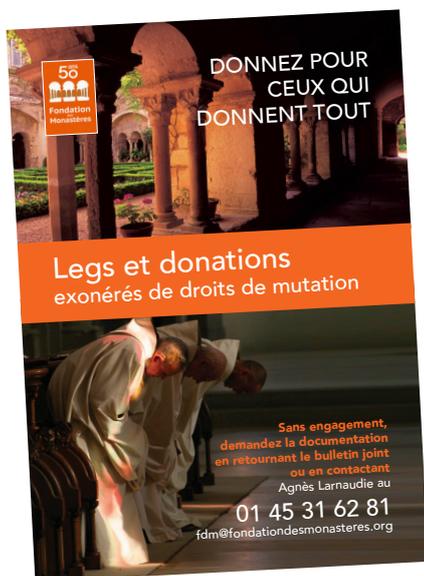
« Nous devons aujourd'hui davantage mobiliser les donateurs qui le peuvent. »

Environ 40 000 dons sont reçus chaque année à la Fondation, y en a-t-il un qui vous a marqué particulièrement ?

Derrière un don peut en effet se cacher une histoire. Quand celle-ci parvient jusqu'à nous, c'est un bel encouragement. Ainsi, il y a peu, nous avons été très émus par ce donateur qui, ayant tragiquement perdu l'un de ses petits-enfants, a décidé de verser à la Fondation et pour un monastère de son choix, la part d'héritage qui aurait dû revenir à cet enfant. Un acte beau et inspirant.

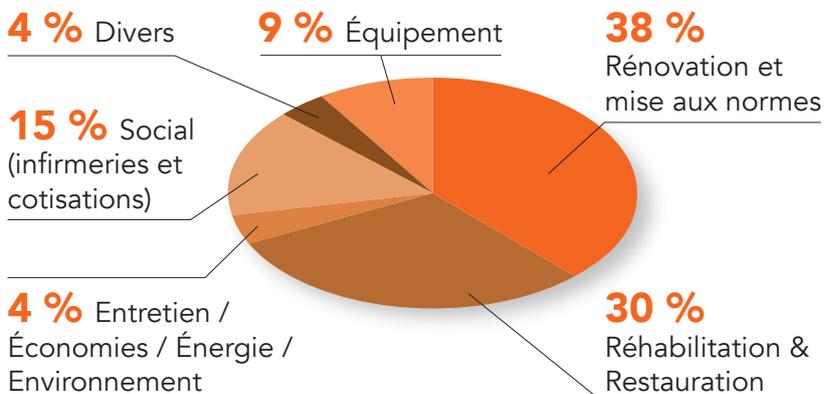
On parle beaucoup des réformes fiscales de 2018 et du prélèvement à la source de 2019, quel impact cela a-t-il eu ?

Notre institution qui vit, comme d'autres, de la générosité, a été bousculée par les différentes réformes. De plus, alors que les ressources baissent, les demandes de secours, elles, tendent plutôt à la hausse. Nous devons donc aujourd'hui davantage sensibiliser et mobiliser les donateurs et les testateurs qui le peuvent. En dépit de ces difficultés, c'est avec confiance que nous regardons vers l'avenir car l'amitié monastique est toujours à l'œuvre, nous le voyons chaque jour.



Comment sommes-nous venus en aide aux communautés en 2018 ?

4,5 millions d'euros de secours ont été répartis comme suit :



Données extraites du compte d'emploi des ressources, consultable sur fondationdesmonasteres.org

Faites un don à la Fondation des Monastères

Par chèque à l'ordre de
« Fondation des Monastères »
14 rue Brunel
75017 Paris

Un reçu fiscal est systématiquement envoyé dans les semaines suivant votre don.

Par carte bancaire, virement ou prélèvement automatique
sur fondationdesmonasteres.org

Avantages fiscaux

66% de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le Revenu ou **75%** de l'Impôt sur la Fortune Immobilière et pour les entreprises, **60%** de l'Impôt sur les Sociétés

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

☎ 01 45 31 02 02 - ✉ fdm@fondationdesmonasteres.org - 🌐 fondationdesmonasteres.org